

a constaté précédemment que l'armée était à peu près dépourvue de réserve en viande sur pied, par suite du mode adopté pour la fourniture. Il en était de même pour ce qui concernait la place, dont le parc ne put être formé, au moment du départ de l'armée, qu'au moyen d'un prélèvement sur le troupeau de réserve de celle-ci.

Les documents recueillis ne permettent pas de déterminer le nombre de têtes de bétail existant à Metz au moment de la mise en état de siège. Ce qu'il y a de certain, c'est que, le 29 août, on n'en retrouve en ville que 244, y compris les vaches laitières, et que, dès le 30 août, le commerce de la ville n'en fournissait plus; on fut forcé de mettre en consommation le parc de siège. A partir du 4 septembre, il n'était plus distribué que de la viande de cheval à l'armée, et, dès la fin d'août, on commençait à en consommer en ville.

En présence de la situation qui s'annonçait l'intendant en chef craignit de manquer de vivres et, sur sa demande, le préfet de la Moselle écrivit le 12 août aux maires pour les engager à faire amener le bétail de leurs communes sous le canon des forts. Cet avis ne parvint que sur quelques points, mais il ne fut pas préparé de parc pour recevoir les animaux. Aussi plusieurs cultivateurs se virent-ils obligés de rentrer chez eux avec leurs troupeaux, dont un certain nombre furent enlevés par les uhlands.

Il n'existe trace, avant le commencement du blocus, que de deux mesures émanant de l'autorité militaire relativement à la subsistance des habitants: l'invitation concernant le bétail, prise sur l'initiative de l'intendant en chef, et des dispositions restrictives à l'admission des paysans, ordonnées par le commandant supérieur.

Le général Coffinières prescrivit, le 10 août, de ne recevoir que ceux d'entre eux qui seraient munis de quarante jours de vivres; cet arrêté fut rapporté par une décision en date du 12, qui interdisait complètement l'entrée dans la place aux habitants de la campagne.

Ces arrêtés furent-ils mis rigoureusement à exécution? Il y a lieu d'en douter. Ce qu'il y a de certain, c'est que le chiffre de la population normale de Metz, au moment du blocus, s'était accru d'environ 20,000 personnes, et que pendant deux jours seulement, à partir du 10 août, des mesures furent prises dans le but d'assurer l'alimentation de cet excédant de bouches à nourrir.

Quoi qu'il en soit, les dispositions de l'arrêté du 10 août étaient loin de satisfaire aux prescriptions réglementaires pour toute place menacée d'un siège, d'après lesquelles non-seulement on ne doit y admettre personne, mais encore on doit en faire sortir les bouches inutiles, ainsi que cela s'est pratiqué du reste pendant la guerre dans plusieurs places, et notamment pour Montmédy, Besançon, Langres, etc.

On a allégué des raisons d'humanité pour justifier cette manière d'agir. Ces motifs pouvaient avoir quelque valeur au moyen âge, lorsque l'ennemi mettait tout à feu et à sang sur son passage. Ils n'en ont plus aujourd'hui, car ces excès ne se commettent qu'exceptionnellement. En fait, les paysans réfugiés à Metz eurent beaucoup plus à souffrir dans leurs personnes et dans leurs biens que leurs concitoyens demeurés dans leurs foyers. D'ailleurs, en pareil cas, l'intérêt général prime tous les autres, c'est le pays tout entier et non la contrée environnante que défend une place de guerre.

Le devoir strict du commandant supérieur était donc de fermer impitoyablement ses portes. En fixant à quarante jours l'approvisionnement des gens qu'il admettait dans la place, il assignait ainsi une limite très-restreinte à la résistance, limite que l'ennemi allait connaître par les avis répandus dans les campagnes et qui devait guider ses opérations.

M. le général Coffinières allègue, il est vrai, que ce minimum de quarante jours a été fixé par des considérations pratiques au point de vue du transport et de l'emmagasinement. A ce point de vue même, cette limite paraît bien faible. On en trouve une preuve dans l'assertion même du général, affirmant que l'apport des paysans a certainement augmenté les ressources alimentaires de la place. En allouant chaque jour 1,200 grammes par adulte et 7 kilos par cheval, on trouve qu'une famille de six grandes personnes, ou quatre grandes personnes et quatre enfants, pouvait apporter avec elle, sur un chariot attelé de trois chevaux, cent jours de vivres pour les hommes et les chevaux, soit un poids de 28 quintaux et demi: le chargement des chariots lorrains est de 30 quintaux; opinion qui paraît du reste partagée par les personnes compétentes de Metz.

Or, depuis le 12 août, jour où l'entrée fut interdite aux habitants de la campagne, jusqu'au 28 octobre, le blocus a duré 77 jours; ils ont dû se nourrir pendant 37 jours au delà de la limite assignée, et ils n'ont pu verser dans la consommation générale que le surplus des approvisionnements apportés par eux, sur lesquels ils avaient prélevé leur nourriture pendant 77 jours.

Il est difficile de savoir ce qu'il en a été au juste à ce sujet. En tous cas, si les apports des paysans ont excédé leur consommation, ce résultat ne saurait être attribué au général commandant supérieur. En laissant ses portes ouvertes au flot des fuyards, il méconnaissait en outre le principe suivant lequel dans toute place menacée de bombardement, il faut restreindre autant que possible le chiffre de la population, afin d'atténuer les effets de l'artillerie moderne, effets d'autant plus désastreux que l'agglomération est plus dense.

Situation des ressources lorsque le maréchal Bazaine est nommé commandant en chef.

En résumé, lorsque le maréchal Bazaine prit le commandement en chef, le 12 août, il y avait dans la place de Metz, chez les négociants, 48,000 quintaux de blé, donnant 48 jours de vivres, pour une population de 50,000 âmes. Cette estimation résulte des données fournies à ce moment par les gens les plus compétents, lesquels admettaient que, les apports des paysans et les approvisionnements de ménage venant s'ajouter au stock du commerce, cette population avait ses vivres assurés pour 60 à 70 jours. Or, 70 jours de vivres pour une population de 50,000 âmes font 50 jours pour 70,000 âmes, chiffre atteint par la population de Metz pendant le blocus, et qu'on était loin de prévoir du reste le 15 août.

En fait, il semble que les approvisionnements aient été plus importants qu'on ne le supposait et que les particuliers aient possédé des réserves très-considérables en grains, mais cette situation était inconnue à ce moment.

Quant à l'armée, l'état de ses approvisionnements n'était pas connu d'une manière précise. Il y avait dans les gares des amoncellements de denrées expédiées de l'intérieur ou provenant de ce qui avait pu être sauvé après Forbach; il ne pouvait être question dans ces conditions que d'en faire une évaluation par à peu près.

L'intendant en chef, à cette date, annonçait qu'il existait en pain, blé, farine et biscuit de quoi assurer pendant 23 jours 1/2 à 28 jours 1/2 la nourriture de 200,000 hommes et qu'il y avait de 12 à 15 jours de fourrages pour 50,000 chevaux.

Les chiffres donnés par l'intendant en chef le 13 août sont les suivants pour 200,000 hommes et 50,000 chevaux: blé tendre, 7 jours; farine tendre, 15 à 20 jours; biscuit, 1 jour 1/2; riz et légumes secs, 6 jours; sucre, 15 jours; café, 18 jours; lard salé, 3/4 de jour; vin, 7 jours; eau-de-vie, 9 jours. Ces chiffres étaient trop faibles, comme on le verra plus tard, mais c'étaient les seuls sur lesquels on pût se baser alors.

Enfin, la place ne renfermait pas d'approvisionnement de siège. L'on comptait, pour le former, sur le reliquat qu'allait laisser l'armée, dont le départ pour Châlons venait d'être décidé.

Ce n'est donc pas sans raison que le maréchal a pu dire dans son ouvrage que les autorités militaires n'avaient pas pris les mesures propres à assurer les subsistances, mais il a eu tort de faire peser un blâme à ce sujet sur les autorités civiles (voir l'ouvrage du maréchal Bazaine, *l'Armée du Rhin*, page 95), auxquelles n'incombait que le devoir de se conformer aux instructions du commandement. Toujours elles les ont exécutées avec dévouement et patriotisme, constamment elles ont pris l'initiative de propositions susceptibles de

prolonger la résistance. C'est ce que nous verrons plus loin.

Quant au maréchal Bazaine, il ne donne pas non plus d'ordres en prévision du siège imminent. S'il pouvait supposer que c'était chose faite, antérieurement à sa prise de commandement, tout au moins aurait-il dû s'en assurer avant d'abandonner la place à elle-même.

DEUXIÈME PÉRIODE

CONSUMMATION DES APPROVISIONNEMENTS.

CHAPITRE III

Marche sur Verdun. — Mesures concernant les approvisionnements de l'armée du 14 au 18 août.

Situation des vivres de l'armée le 14 au matin.

Lorsque l'ordre fut donné à l'armée, le 13 août, de se replier sur Verdun, les convois de l'administration durent suivre le mouvement des troupes. Il existait un convoi spécial pour chaque corps d'armée et pour les réserves d'artillerie et de cavalerie: seul, le 6^e corps, successivement appelé de Châlons à Nancy, renvoyé à Châlons, puis rappelé à Metz, n'avait pas encore été rejoint par le sien, qu'il devait retrouver à Verdun.

En attendant, celui du grand quartier général pourvoyait aux besoins du corps.

Le convoi de chaque corps comptait environ, suivant l'effectif, de 460 à 700 voitures auxiliaires dont le nombre total s'élevait à 2,890. Il y avait en outre 500 voitures du train des équipages qui étaient réparties entre les convois. Ces voitures étaient chargées de vivres et portaient ensemble au moins sept à huit jours de pain, farine ou biscuit, dix jours de vivres de campagne, riz, sucre et café, deux ou trois jours de vin ou eau-de-vie, trois jours d'avoine. D'après MM. de Prével et Gaffiot, les convois devaient porter quatre jours de vivres seulement, mais il ne s'agit là que d'un minimum. En effet, l'ordre avait été donné le 13 août d'emporter la plus grande quantité possible de vivres. D'où il résulte que, profitant de leurs moyens de transport, les intendants des corps en avaient fait charger une quantité notablement supérieure, ainsi que cela résulte de toutes leurs dépositions. Enfin des troupeaux représentant trois ou quatre jours de viande sur pied suivaient l'armée.

Quant aux troupes, elles s'étaient pourvues le 13, suivant l'ordre de ce jour, de vivres pour les trois premiers jours de marche, soit les 14, 15 et 16. Mais, en raison du retard occasionné par la bataille de Borny, elles avaient dû se pourvoir jusqu'au 17. Les 3^e et 4^e corps et la garde étaient même alignés jusqu'au 18 inclus.

La subsistance de l'armée était donc assurée jusqu'au 23 août inclus, indépendamment des approvisionnements que l'intendant en chef était allé réunir à Verdun et sur la route, conformément à l'ordre qu'il avait reçu. (Voir plus haut.)

Ordre de marche.

L'ordre de mouvement donné à l'armée, le 13, n'indiquait pour les convois qu'une seule route entre Metz et Gravelotte. Dans ces conditions, la marche en retraite en présence d'une armée de 170,000 hommes et 41,000 chevaux, trainant avec elle un matériel aussi considérable, était impossible. On en jugera par ce fait que les seuls convois de l'administration, indépendamment des voitures de bagages, auraient occupé sur une file, à raison de 12 mètres par voiture attelée à quatre chevaux, une longueur de plus de 40 kilomètres (suivant les données d'un travail publié quelques mois avant la guerre par M. le colonel d'état-major Lewal).

Quant à l'armée, on trouve qu'en suivant une seule route et en marchant en colonne serrée par demi-section, les voitures par deux, elle aurait occupé, avec les convois qu'elle trainait à sa suite, un développement de 200 kilomètres environ, ou cinquante lieues.

Devant de pareilles conséquences, comment le maréchal ne songe-t-il pas à utiliser dès le premier jour pour ses convois les routes du vallon de Monvaux, de Lorry et de Voippy ?

C'est ce que l'on se demande sans pouvoir trouver une réponse plausible.

Ordre de licenciement du convoi.

Dans ces conditions, il devait se produire et il se produisit, en effet, un effroyable encombrement. C'est alors que le maréchal, justement préoccupé de cette situation, qu'il était toutefois bien facile de prévoir, au lieu de faire prendre aux convois les trois routes qui restaient disponibles, crut devoir ordonner à M. l'intendant de Préval, qui remplaçait provisoirement l'intendant en chef, de faire licencier immédiatement le convoi auxiliaire et les voitures du train auxiliaire, les voitures du train régulier devant seules accompagner l'armée dans son mouvement. Une partie seulement de ces dernières voitures étaient chargées de vivres. Comment l'armée allait-elle subsister sur les plateaux, si elle laissait ses vivres à Metz ? Il était clair qu'en agissant ainsi le maréchal se préparait les plus grands embarras.

L'intendant de Préval lui présenta des observations pressantes à ce sujet et lui demanda, pour couvrir sa responsabilité, un ordre écrit. Devant cette démarche inusitée qui devait l'éclairer sur la gravité de la mesure qu'il prescrivait, le maréchal n'hésita pas et signa l'ordre. Il n'était pas possible d'utiliser les ressources du convoi licencié, car on était en marche, presque toutes les

troupes avaient dépassé le convoi, les distributions étaient impraticables.

Pour expliquer sa détermination, le maréchal allègue que l'empereur lui avait recommandé expressément d'alléger le plus possible l'armée en se débarrassant des voitures; qu'il pensait trouver des approvisionnements sur les routes qu'on devait parcourir; enfin, qu'il croyait en ce moment les troupes alignées de vivres.

Il est à peine besoin de dire que les recommandations de l'empereur ne pouvaient enchaîner en rien le maréchal sur un point de cette nature, et que le souverain ne pouvait avoir l'intention de priver l'armée des moyens de continuer un mouvement dont il désirait si vivement l'exécution. Quant aux vivres préparés sur les routes, ils existaient réellement.

Si le maréchal croyait que ses troupes, avec des vivres dans le sac jusqu'au 17 inclus, étaient suffisamment pourvues, comment expliquer sa conduite? Que penser d'un chef qui, au moment d'exécuter une retraite en présence d'un ennemi entreprenant, attend pour se débarrasser d'impedimenta inutiles qu'ils aient produit l'encombrement, le désordre et de funestes retards, quand il n'avait qu'à les laisser simplement dans la place?

Marche du convoi le 15 août.

Du reste, cet ordre allait heureusement se heurter à des impossibilités. Le licenciement du convoi comportait préalablement le déchargement des voitures. Pour l'opérer, il fallait les ramener en arrière; or, il n'y avait pas à songer un moment à faire rebrousser chemin à la partie du convoi engagée dans le défilé, sous peine d'accroître dans une proportion extraordinaire l'encombrement et le désordre que l'on voulait faire cesser.

Forcé fut donc de laisser continuer sa marche à la partie du convoi qui avait déjà dépassé Longeville, le reste dut rebrousser chemin et fut se masser au Ban-Saint-Martin. Nous trouvons dans la partie du convoi qui continua ainsi à marcher le 15 et toute la nuit du 15 au 16, et qui était parvenue le 16 au matin à Gravelotte, les convois du 2^e corps, du grand quartier général et d'une partie des réserves, plus un convoi de 100,000 rations de biscuit, dirigé par M. de Préval sur la route de Lessy.

Quant aux convois des 3^e et 4^e corps et de la garde, dont la tête avait été arrêtée à Longeville et dont une grande partie n'était pas encore sortie de Metz, ils demeurèrent en arrière au Ban-Saint-Martin ou sur les glacis.

En résumé, l'ordre de licenciement ne fut pas exécuté et ne pouvait pas l'être, il n'eut d'autres résultats que de séparer la plupart des corps de leurs convois et d'augmenter ainsi la difficulté de distribution, sans toutefois isoler complètement ces convois de l'armée elle-même.

(D'après les instructions données le 13 août pour les marches ultérieures par le maréchal, les voitures auxiliaires devaient toujours être tenues à une demi-journée au moins en arrière de l'armée. Or, c'est précisément cette distance, 12 à 13 kilomètres, qui sépare le Ban-Saint-Martin de Gravelotte.)

Journée du 16. — Bataille de Rézonville.

Le 16, à quatre heures du matin, M. l'intendant en chef Wolff, rentré dans la nuit, vint rendre compte au maréchal des approvisionnements rassemblés par lui à Verdun. Celui-ci l'invita à préparer également des vivres à Montmédy et lui dit de retourner à Verdun. (Dans son interrogatoire, le maréchal déclare ne pas se souvenir d'avoir vu l'intendant général Wolff le 16 au matin.) Puis, en confirmant son ordre de la veille, il prescrivit de renvoyer les voitures auxiliaires en chargeant le plus possible celles du train régulier. Cette prescription impliquait chez le commandant en chef la connaissance de la non-exécution de l'ordre de licenciement.

On profita du temps de halte ordonné à l'armée pour faire quelques distributions qui furent arrêtées par le combat.

La brusque attaque de l'ennemi, vers neuf heures du matin, contre la division Forton, entraîna la perte du convoi, de peu d'importance d'ailleurs, de cette division, qui fut abandonné en grande partie dans le village de Vionville.

Elle jeta, en outre, le désordre dans le convoi du 2^e corps; une partie des convoyeurs déchargèrent leurs voitures, d'autres se dispersèrent.

Il semble aussi que la déplorable habitude, trop répandue parmi les troupes, de consommer à l'avance leur biscuit, ainsi que le funeste usage de déposer les sacs pour combattre, aient eu pour résultat, pendant cette journée, de faire perdre une partie des vivres de réserve et de causer ainsi de sérieuses inquiétudes aux commandants des corps d'armée, qui, coupés de leurs convois, ne savaient où se ravitailler (1).

Ordre d'aller chercher des vivres à Metz. — Convoi formé par M. de Préval.

Aussitôt après le combat, l'intendant de Préval se rendit auprès du général en chef, qui lui dit qu'il craignait de manquer de vivres. M. de Préval lui proposa alors de partir immédiatement pour Metz et de ramener le convoi sur le plateau, le lendemain de grand matin.

Le maréchal ayant consenti, l'intendant partit aussitôt et dirigea sur Gravelotte un convoi de 450 voitures; ce convoi ayant dépassé Moulins, allait s'engager dans les rampes de la côte de Gravelotte, lorsqu'il fut arrêté à la pointe du jour et dut rebrousser chemin sur l'avis que l'armée allait rentrer sous

(1) C'est ce qui explique les avis envoyés dans la journée au maréchal, au sujet du manque de vivres.

Metz, faute de vivres en quantité suffisante pour continuer sa marche.

Situation des vivres de l'armée le 16 au soir.

Cette affirmation, formulée dans l'ordre qui prescrivait à une armée restée maîtresse du champ de bataille un mouvement en arrière, n'était pas exacte.

En effet, le convoi du grand quartier général, arrivé tout entier sur le plateau, contenait à lui seul, après les distributions faites le matin, 257,000 rations de biscuit ou farine, 625,000 rations de sel, 750,000 de café, 649,000 de sucre, 330,000 rations de vin ou eau-de-vie et 27,500 rations de fourrage.

En outre, les troupes avaient avec elles les vivres portés par les voitures régulières du train des équipages militaires, qui avaient généralement suivi leur corps suivant l'ordre donné. Il y avait également sur le plateau le convoi auxiliaire du 2^e corps d'armée, qui portait encore, malgré les pertes de la journée, un jour de biscuit pour le corps et trois ou quatre jours de vivres de campagne, ainsi qu'une partie du convoi du 4^e corps.

Enfin, les troupes conservaient en moyenne un jour de vivres au moins dans le sac.

D'autre part, il avait été réuni, sur les routes conduisant à Verdun, des quantités considérables de farine, pain, avoine et paille. A Conflans et à Étain seulement, se trouvaient 43,000 rations de fourrage. Les principaux villages qu'on rencontre sur les deux routes de Verdun, par Mars-la-Tour et par Étain, offraient les ressources nécessaires pour faire du pain en quantité largement suffisante pour l'armée. Enfin, il existait à Verdun, dès le 15, au moins 5 à 600,000 rations de vivres de toute nature, des arrivages journaliers devant augmenter l'importance de cet approvisionnement.

Ainsi, les troupes avaient avec elles deux jours et demi au moins de vivres pour les hommes, et un jour pour les chevaux. Elles n'étaient plus qu'à 40 kilomètres de Verdun, où des vivres en abondance les attendaient; du pain et de l'avoine étaient à leur disposition sur la route; enfin le convoi ramené par M. de Préval pouvait être rendu à Gravelotte avant que l'armée se fût ébranlée. La situation était donc satisfaisante et ne présentait rien qui fût de nature à justifier l'assertion du maréchal sur la pénurie des vivres.

Les fonctionnaires de l'intendance, loin de croire que l'armée manquait de vivres le 17 août, ont été fort surpris du motif invoqué par son chef, et il ressort clairement de leurs dépositions que l'armée était largement approvisionnée pour continuer sa marche.

Le maréchal connaissait l'existence des ressources réunies à Verdun, il savait que le convoi n'avait pas été licencié. Il était donc à même de rassurer les commandants des corps, surtout après avoir fait venir le convoi du ban Saint-Martin.

Il est vrai que M. l'intendant de Préval, dans son entretien avec le maréchal le 16 au soir, ne sut pas renseigner ce dernier sur l'existant à Gravelotte. Ce fonctionnaire, investi depuis trois jours seulement des fonctions intérimaires d'intendant en chef et chargé jusque-là du seul service des ambulances, pouvait ignorer les détails du service des subsistances, mais il s'agissait ici d'une question capitale; il est regrettable qu'il ne se soit pas informé auprès des directeurs du service de transports et des subsistances, MM. les sous-intendants Gaffiot et Mony, qui se trouvaient avec lui. Il n'en fit rien et permit ainsi au maréchal d'invoquer, pour expliquer son mouvement rétrograde, un motif dénué de fondement et qui devait impressionner d'une manière fâcheuse les troupes justement inquiètes de voir qu'à peine trois jours après le départ, l'administration était déjà hors d'état de leur assurer les vivres nécessaires pour continuer leur route.

C'est à tort, toutefois, que le maréchal profite de l'ignorance où il a été laissé par l'intendant de Préval, pour rejeter la responsabilité sur celui-ci. En effet, il dit lui-même : « Quand je lui parlai le soir du 16 de notre situation, il me répondit qu'il n'était pas au courant du service des vivres. »

S'il tenait à être renseigné exactement avant de prendre une détermination aussi grave, que ne s'adressait-il à ceux qui étaient à même de lui répondre ?

Comme nous l'avons vu, le maréchal, en licenciant le convoi le 15, regardait les vivres de sac comme suffisants.

Il reconnaît aussi que le 16 au soir les ressources ne faisaient pas défaut :

« Il doit y avoir, dit-il en parlant de son rapport expédié le 16 au soir à l'empereur, un défaut de rédaction, car, dans ma pensée, ce n'étaient pas les vivres qui manquaient, mais il fallait les distribuer de façon à ce que les hommes eussent deux ou trois jours de vivres dans leurs sacs, de manière à nous débarrasser de notre immense convoi. »

Cet aveu achève de faire la lumière sur l'incident. Il serait superflu de s'arrêter à examiner si la nécessité de faire les distributions entraînait celle de battre en retraite, alors qu'on pouvait profiter des ressources réunies déjà sur le plateau, ou attendre le convoi qui allait arriver.

Dénrées abandonnées ou brûlées à Gravelotte, le 17 août au matin.

Quoi qu'il en soit, du moment où le maréchal prenait le parti de se reporter en arrière, il était important de ne rien précipiter, pour ne pas donner à l'ennemi, sur le résultat du combat, une impression très-avantageuse. Il était essentiel, surtout, de ne rien laisser entre ses mains en se retirant.

Une partie des voitures du convoi avaient dû être déchargées, tant en exécution de l'ordre de licenciement,

renouvelé le 16 au matin, que pour fournir le moyen d'enlever les blessés. Les quantités très-considérables de denrées qu'elles transportaient étaient déposées en arrière de Gravelotte sur le bord du chemin, et rien n'était plus simple que de les distribuer aux troupes. Il eût suffi de prescrire aux corps de toucher les vivres en passant, mais ce soin fut négligé. Nos divisions, que l'on disait dépourvues de vivres, défilèrent devant cet amoncellement de denrées sans y toucher, malgré les demandes réitérées de M. le sous-intendant Chaplain. Quelques régiments purent seuls en profiter. Au dernier moment, on brûla ce que l'on put et le reste tomba au pouvoir de l'ennemi.

Le convoi du grand quartier général perdit ainsi :

30,000 rations de biscuit, 14,000 rations de farine, 625,000 rations de sel (on allait en manquer), 75,000 rations de café, 619,000 rations de sucre, 21,000 rations de vin et d'eau-de-vie, 4,000 rations d'avoine, soit 2,063,000 rations de toute espèce, plus une quantité considérable d'effets et d'ustensiles de campement et du matériel.

Appréciation de la conduite du maréchal.

Ainsi, au départ de Metz, le maréchal, qui avait déjà perdu sans motifs un jour au passage de la Moselle, engage à tort le convoi sur une seule route à la suite de l'armée, au lieu d'utiliser les trois routes du vallon de Monvaux, de Lorry et de Saulny. L'encombrement qui en résulte est effrayant.

A cette vue, le maréchal décide de renvoyer à Metz tout son convoi, c'est-à-dire tous ses vivres, sauf deux ou trois jours portés dans le sac et sur les voitures du train régulier. Comment pense-t-il, dans ces conditions, pouvoir subsister sur les plateaux ? Il est probable qu'il sera obligé de revenir sur ses pas pour chercher le moyen de nourrir ses troupes ou de s'arrêter pour les attendre.

Cet ordre, dont les résultats étaient patents, parvient à des fonctionnaires qui, effrayés de ses conséquences, profitent des difficultés d'exécution pour en atténuer autant que possible les effets, et continuent à faire filer vers le plateau, avec le convoi du grand quartier général, le plus de denrées qu'ils peuvent.

Contre toute espérance, on a des vivres sous la main. Mais le soir du combat, au lieu de se renseigner auprès du sous-intendant chargé du service des subsistances, qui connaît les ressources, le maréchal se contente de faire part de ses craintes à M. de Préval, qui lui déclare n'être pas au courant de ce service.

Il l'envoie chercher un convoi à Metz, et c'est quand cet ordre est en train de recevoir son exécution et quand les denrées vont arriver, qu'il décide qu'on battra en retraite, faute de vivres.

Le maréchal a-t-il pris toute cette série de mesures sans en prévoir les conséquences ? Il est difficile de l'admettre. On ne peut s'empêcher de faire la réflexion suivante : Si le maréchal eût voulu se ménager à l'avance des obstacles pour ne pas continuer sa marche, il n'eût pas agi autrement.

Retour des convois sous Metz. — Pertes éprouvées le 18.

Pendant que l'armée allait occuper les positions de Rozerieulles à Saint-Privat, les convois du 2^e corps et du grand quartier général, qui avaient reçu ordre de monter à Plappeville, mais qui ne purent y arriver, revinrent s'établir au Ban-Saint-Martin où les autres convois se trouvaient parqués depuis le 15. La journée du 17 fut consacrée à établir les troupes sur le terrain. Les corps d'armée envoyèrent alors chercher leurs convois restés sous Metz. On avait négligé de les diriger, au retour de Gravelotte, dans le vallon de Monvaux, où ils eussent été à portée des troupes.

Le maréchal l'aurait sans doute ordonné, s'il n'eût conservé, en établissant son armée de Rozerieulles à Saint-Privat, l'intention déjà manifestée le 16 au soir, dans son rapport à l'empereur, de la reporter sur la ligne Vigneulles-Lessy.

Quelques-uns de ces convois, parmi lesquels celui du 3^e corps, arrivèrent le 17 au soir; certains le 18 seulement; d'autres enfin, notamment celui du grand quartier général et celui de la garde, restèrent au Ban-Saint-Martin.

Il ne fut généralement pas fait, avant le 18 au matin, de distributions avec les ressources ainsi amenées, et, comme l'attaque de l'ennemi vint les interrompre, une bonne partie des troupes n'eut, pour vivre jusqu'au retour sous Metz, le 19 août, que les ressources qu'elles avaient avec elles depuis leur départ.

Ce fait démontre de nouveau que, le 17, alors que l'armée avait en plus à sa disposition le convoi du grand quartier général, elle était parfaitement en mesure de continuer sa marche.

Tandis que les intendants des corps envoyaient chercher leurs convois, le maréchal prescrivait de prendre des vivres à Plappeville et d'utiliser à cet effet les moyens de transport du train régulier et tous ceux disponibles, même certaines voitures d'artillerie.

En exécution de cet ordre, le 18 au matin les corps dirigèrent sur Plappeville toutes les voitures dont ils pouvaient disposer, et notamment les voitures à bagages, après les avoir fait décharger sur le terrain. Cette mesure était très-imprudente; la bataille se trouva engagée bien avant que ces voitures eussent pu revenir, ce qui entraîna la perte de la plus grande partie des bagages d'officiers des 4^e et 6^e corps.

Beaucoup de soldats, en rentrant sous Metz, avaient, de leur côté, perdu leurs sacs et leurs us-

tensiles de campement. Ces pertes rendirent très-pénible le sort des troupes pendant le blocus et contribuèrent à affaiblir leur moral en même temps que leur santé.

Dans la même journée du 18, l'administration éprouva quelques pertes.

Un convoi envoyé au 6^e corps débouchait du bois entre Saulny et Saint-Privat, lorsqu'il fut mis en désordre par les soldats qui abandonnèrent les premiers le champ de bataille. La panique se répandit parmi les convoyeurs, qui abandonnèrent leurs voitures. On perdit ainsi environ 28,000 rations complètes sur 44,000 que portait le convoi.

De son côté, le convoi du 4^e corps, surpris par l'attaque de l'ennemi au moment de la distribution, fut dispersé. Ses pertes furent beaucoup plus considérables. Pour le convoi du quartier général du corps, elles s'élèvent à 990,000 rations de toute espèce, dont 20,000 de pain ou biscuit, 1,050 de lard, 3,500 de fourrages, 132,000 de sel. Ceux des divisions perdirent aussi des denrées.

Enfin, le 2^e corps éprouva aussi de grandes pertes.

Mentionnons, en outre, pour mémoire, quelques désordres qui eurent lieu au retour, à la gare de Devant-les-Ponts, et causèrent la disparition d'une certaine quantité de vivres.

Malgré toutes ces pertes, et déductions faites des denrées distribuées les 16, 17 et 18 août, les convois ramenèrent encore des approvisionnements qui, ajoutés à ceux, peu importants du reste, versés le 17 au matin dans les magasins de Metz, en exécution de l'ordre de licenciement, s'élevaient aux quantités suivantes :

Grand quartier général, 212,000 rations de pain, biscuit ou farine; 309,000 rations de vin ou d'eau-de-vie, et 23,000 rations d'avoine;

2^e corps, environ un jour de biscuit et trois jours de vivres de campagne pour l'effectif du corps;

3^e corps, environ cinq à sept jours de vivres de toute nature;

4^e corps, environ dix à douze jours;

Garde, environ six à sept jours.

Ces chiffres permettent d'apprécier à sa juste valeur l'affirmation du maréchal au sujet du manque de vivres, affirmation qu'il ne s'était pas contenté d'exprimer aux troupes, mais qu'il avait reproduite dans ses télégrammes et ses lettres à l'empereur, au ministre et au maréchal de Mac-Mahon.

Une fois rentré sous Metz, loin de rectifier son assertion, il laissa croire au contraire que les vivres et les munitions allaient lui faire défaut à bref délai, ce qui jeta la consternation dans toute la France et provoqua la tentative désespérée qui aboutit au désastre de Sedan.

L'idée qu'on se faisait de la pénurie des vivres à Metz, d'après les avis envoyés par le maréchal Bazaine, était telle que le maréchal de Mac-Mahon

crainait un moment de ne pas arriver à temps pour éviter une capitulation, et le déclara à M. Rouher.

CHAPITRE IV

Blocus.

Devoirs du commandant de l'armée par rapport à la place.

Le maréchal Bazaine, en ramenant les troupes sous les murs de Metz, allait vivre désormais sur les ressources de la place. Aux termes du décret sur le service des places, le général commandant une armée dans l'arrondissement duquel une place en état de guerre se trouve comprise, ne doit toucher aux munitions de guerre et de bouche formant l'approvisionnement de la place que dans le cas d'absolue nécessité et d'extrême urgence; il les fait remplacer le plus tôt possible.

Si le remplacement de guerre et de bouche est reconnu indispensable dans le cas où une armée en cours d'opérations vient à se ravitailler, on comprend quelle responsabilité incombe à un général en chef qui se réfugie sous le canon d'une place, et qui, par le séjour prolongé qu'il y fera, va compromettre la durée de la résistance qu'elle peut opposer à l'ennemi.

A partir de la rentrée de l'armée, la période du blocus commençait. S'il demeure possible pendant les premiers jours aux personnes isolées de pénétrer dans Metz et d'en sortir, il n'entre plus guère d'approvisionnements dans le camp retranché.

Dans ces conditions, le devoir dictait au commandant en chef deux mesures indispensables : mettre à profit les forces considérables dont il disposait pour ramasser toutes les ressources que lui offrait le pays environnant, puis économiser les vivres en rationnant l'armée et la population et en évitant tout gaspillage.

Nous exposerons plus loin les dispositions prises pour l'exécution de ces mesures que le devoir commandait impérieusement au commandant en chef. Il convient d'examiner d'abord la situation des vivres au 19 août et le rapport existant entre la quantité de ressources et le nombre de bouches à nourrir.

Approvisionnements de la ville et de l'armée à la rentrée de celle-ci sous Metz.

A cette date, l'administration militaire était loin de connaître exactement ce qu'elle possédait. L'intendance territoriale n'avait eu, pour constituer les approvisionnements de siège, que les quantités de vivres laissés par l'armée à son départ, faute de temps pour en consacrer l'importance.

Les ressources se composaient : 1° des denrées amoncelées sans ordre dans les gares de Mon-signy et de Devant-les-Ponts, et provenant, soit de l'intérieur, soit du sauvetage partiel des dépôts sur

la frontière; 2° de l'existant dans les magasins de la place dans lesquels on transportait ces denrées trouvées dans les gares; il fallait encore quelques jours avant qu'elles n'y fussent réunies et complètement reconnues; 3° des convois de l'armée, dont une partie fut versée également en magasin et dont le reste constitua les premières réserves des corps d'armée.

Dans cet état de choses, il ne pouvait être question que d'une évaluation approximative, et les renseignements fournis au commandant étaient au-dessous de la réalité.

D'après la situation adressée au maréchal commandant en chef, le 20 août, l'ensemble des ressources comprenait un effectif de 200,000 hommes, vingt et un jours et demi de blé, farine et biscuit, pour cinq de riz, six de sel, quinze de sucre, vingt-six de café, un et demi de lard, quinze de vin et eau-de-vie, et enfin pour 50,000 chevaux et quinze jours de fourrages.

On n'évaluait guère le nombre des réfugiés qu'à 3,000, tandis qu'il s'éleva à 20,000 environ, et le chiffre total de la population n'était estimé qu'à 50,000 âmes, au lieu de 70,000. Cet effectif de 258,000 rationnaires ne varia guère pendant le blocus, car si à la fin la ville dut fournir aux habitants des villages voisins 7,000 rations entières de pain par jour, les pertes éprouvées du 20 août à la capitulation, soit dans les combats, soit par suite des décès civils et militaires, s'élevèrent à très-peu près au même chiffre.

A cette même date du 20, M. Bouchotte informait l'administration militaire que la ville possédait 22,000 quintaux de blé, plus 266,000 rations de pain, soit en tout 3,166,000 rations.

Quant au nombre des rations, il comprenait, le 20 août, à très-peu près :

Armée active, 150,000 hommes;
Garnison, troupes de ligne non endivisionnées, garde mobile, division Laveaucoupet, 25,000 hommes;
Hôpitaux, ambulances et dépôt des convalescents, 18,000 hommes;
Population civile (rations entières), 63,300;
Malades et blessés chez l'habitant, environ 4,500.
Soit, en tout : 258,000 bouches à nourrir.

On était du reste très-loin, à cette date, de croire ce chiffre aussi élevé. D'après le blocus de Metz, le nombre des personnes ainsi nourries s'est élevé à 8,355, ce qui fait à peu près 7,000 rations entières. Toutefois, le général Coffinières ne parle que de 4,550.

L'ensemble des approvisionnements en céréales restant, tant dans la ville que dans les magasins militaires, d'après les données indiquées au commencement, représentaient 7,666,000 rations de 750 grammes, ce qui donnait 29 jours 3/4 pour le nombre réel de rationnaires ou 32 jours pour le nombre de 240,000, sur lequel on comptait alors.

On doit dire que cette situation s'est trouvée meilleure qu'on ne le supposait. Cela provient de ce que, d'une part, l'intendance ne connaissait pas encore, à beaucoup près, toutes ses ressources et de ce que, d'autre part, il y avait dans la ville, chez les particuliers, une masse considérable de denrées dont on ignorait l'importance au commencement du blocus. L'intendant en chef, dans sa lettre du 20 août, n° 372, au maréchal, citée plus haut, lui annonce que l'ensemble des ressources pour l'armée s'éleva à 22 jours 1/2 de pain pour 200,000 hommes. Or, la situation des magasins de la place seulement, établie le 22, indique 38 jours 1/3 pour le même effectif. L'erreur de l'intendant était donc de 18 jours; c'est à partir de cette date qu'on peut établir exactement la situation des magasins de l'armée. Quant aux approvisionnements chez les particuliers, ils s'élevaient au moins à 16,000 quintaux, attendu que la réquisition opérée en ville amena le versement de 15,156 quintaux, 16,000 quintaux métriques représentant 8 jours 1/4 de pain pour l'ensemble des rationnaires, ou 33 jours 2/3 pour la population civile. Or, les chiffres donnés par M. Bouchotte, le 20 août, n'indiquent qu'une quantité moindre chez les particuliers.

Il ne faut pas oublier, du reste, que si la résistance a été prolongée jusqu'au 27 octobre, c'est grâce aux achats effectués dans les villages situés dans nos lignes (Voir pièce annexe n° 10), ainsi qu'aux mesures prises tardivement.

Nous venons de voir l'état des approvisionnements en pain, tel que l'indiquaient les documents officiels.

Quant à la viande, on allait bientôt manquer de bétail, mais on avait les chevaux; elle ne pouvait donc faire défaut.

Grâce aux ressources de la ville, le vin était en abondance, et on pouvait compter sur des quantités notables de légumes secs, enfin sur du sucre et du café pour plusieurs mois.

Le sel seul manquait à peu près totalement; on put heureusement y suppléer dans une certaine mesure en utilisant la source salée de Belle-Croix, dont l'eau fut employée pour la cuisson des aliments.

Pour les fourrages, l'apport de la ville n'était pas en état d'augmenter les approvisionnements dans une proportion notable; en raison de la quantité énorme d'animaux à nourrir, on ne pouvait pas compter sur plus d'une vingtaine de jours à la ration normale.

L'examen sommaire de cette situation montrait clairement que les denrées qu'il était indispensable de ménager et dont on devait chercher par tous les moyens possibles à rehausser les approvisionnements étaient le blé, les fourrages et le sel. Il était dès lors bien difficile de se pourvoir de cette dernière substance; mais, comme nous allons le voir,

il n'en était pas de même pour le blé et les fourrages, ce qui était autrement important encore.

Ressources existant à proximité de la place. — Possibilité de les recueillir. — Absence de mesures dans ce but.

Au 19 août, la plaine de la basse Moselle n'étant pas parcourue par des patrouilles de cavalerie ennemie, les trains circulèrent, dans la matinée de ce jour, entre Metz et Thionville, le lendemain 20; les messagers expédiés de Thionville à Metz ne rencontrèrent personne; ils passèrent encore sans difficulté le surlendemain 21. A partir du 22 seulement, l'ennemi établit de ce côté quelque cavalerie, mais il n'occupa sérieusement et en force la plaine que quelques jours après.

Cette région est très-fertile. La récolte de 1870 venait d'être recueillie. Bonne sur les plateaux, elle avait été excellente dans la vallée. Les greniers et les granges regorgeaient de denrées.

Le maréchal disposait d'une nombreuse et excellente cavalerie. Il avait sous la main, entre Metz et Mézières, en bornant à la rive droite de l'Orne le champ de ses opérations, des ressources immenses, qu'il fallait se hâter de recueillir sous peine de les voir tomber aux mains de l'ennemi, qui mettait à profit notre inaction.

« Du 20 au 30 août, dit dans sa déposition M. Wianson, maire de Plappeville et membre du conseil d'arrondissement, on voyait du fort de Plappeville l'armée ennemie enlever les approvisionnements contenus dans les fermes et les villages de la vallée de Thionville, jusque sous le feu des forts : aux Maxes, à 3,000 mètres du fort Saint-Julien; à Bellevue, à 5,000 mètres; à Saulny, à 2,600 mètres du fort de Plappeville. Les Prussiens organisaient des convois de paysans pour aller chercher des denrées. Ces convois étaient dirigés par des uhans, revêtus d'une blouse, qui, le pistolet au poing, les forçaient à marcher. »

On peut se rendre compte des quantités de denrées que l'on pouvait se procurer ainsi.

Il a été possible, en effet, en compulsant les procès-verbaux dressés par les autorités municipales, de constater les quantités de denrées pillées ou brûlées par l'ennemi dans les villages et fermes situés dans la plaine, au nord de Voippy, sur une surface de moins d'une lieue et demie carrée : Ladonchamp, Sainte-Agathe, Bellevue, Saint-Remy, les Grandes et Petites-Tapes et les Maxes.

Le relevé de ces procès-verbaux indique, pour ces fermes et villages, 9,084 quintaux métriques de blé, seigle, orge, et 26,536 quintaux métriques d'avoine, paille et fourrage. Il ne comprend pas les denrées enlevées et utilisées par l'armée, notamment à Sainte-Agathe et à Ladonchamp.

L'armée proprement dite, dont l'effectif s'élevait, au 2 septembre, à 144,000 hommes et 39,500 che-